



Siège Social

Pôle Administratif et Sportif

7 Rue André Citroën

31130 – BALMA

Contacts 0561 488 337

Pôle Financier

47 ter, rue de l'Ancienne Porte Neuve
11100 – NARBONNE

Contacts 0468 753 104

ligue@badocc.org

<https://www.badocc.org/>

Association déclarée

Régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Affiliée à la FFBaD

SIREN 413 462 854

Code APE 9312 Z



SPECIALISTE BADMINTON

SPORTMINEDOR

www.sportminedor.com

contact@sportminedor.com

Tél: 04 34 81 65 73

Sportminedor

BUREAU

2/21-22

Samedi 29 Janvier 2022

Visioconférence

Membres présents : Jean-François ANINAT, Gilles CASTILLON, Christophe FAULMANN, Christian PRIVAT, Fayza ZIOUECHE.**Invités présents :** François DURIER (Directeur de structure), Yannick GARNIER (Assistant Administratif).**Invité excusé :** David ANGELATS (Responsable Communication).**Votants : 5/5 membres du Bureau****Ordre du jour**

0. Approbation du CR – B1 du mercredi 1er décembre 2021	Vote n°1	2
1. Communication du Président		2
1.1. Élections fédérales		2
1.2. Point sur l'affaire WEST GUT		2
1.3. Foire de Montpellier		2
1.4. Retour sur le CPL		2
2. Secteur ADMINISTRATIF		3
2.1. Représentation de la Ligue à l'AG fédérale du 24 février 2022		3
2.2. Suite des EIP		3
2.3. Point sur le télétravail		4
2.4. Point d'information		4
3. Secteur FINANCIER		5
3.1. Point d'information		5
4. Secteur DEVELOPPEMENT/SPORT POUR TOUS		5
STRUCTURATION		5
4.1. Convention d'objectif – CD34	Vote n°2	5
4.2. Présentation du projet Compo'Plume		5
4.3. Nouveau club Illibéris Badminton		6
4.4. Date du CPC	Vote n°3	6
4.5. Dialogue de gestion et ANS		6
SPORT POUR TOUS		6
4.6. Achat de fauteuils Parabad	Vote n°4	6
4.7. Organisation AirBad		7
5. Pôle RESSOURCES		7
5.1. Réévaluation du tarif intervention ETR	Vote n°5	7
6. Secteur VIE SPORTIVE		8
FORMATION		8
6.1. Retour sur la formation initiale arbitre		8
6.2. Certification arbitre des 12 et 13 février (CRJ 2)		8
COMPETITIONS REGIONALES		8
6.3. ICR : évolution du règlement		8
6.4. CRJ : préconisations concernant l'organisation		8
JEUNES ET HAUT-NIVEAU		9
6.5. Retour sur les actions et impact sur les jeunes		9

Début de séance – 9h00

0. Approbation du CR – B1 du mercredi 1er décembre 2021

VOTE 1 // POUR 5/5 voix

Le compte rendu du Bureau n°1 est adopté à l'unanimité.

1. Communication du Président

1.1. Élections fédérales

La Fédération est revenue sur le nombre d'élus pouvant représenter les Ligues à l'AG électorale du 24 février 2022. Un flou réglementaire entre le nombre de représentants (défini par le nombre de licenciés sur la saison précédente) et la durée des mandats des élus (4 ans) a conduit le conseil exécutif fédéral à se réunir le 22 janvier 2022.

La Ligue Occitanie sera ainsi représentée par ses 9 délégués se partageant 44 voix. Les représentants ainsi que leur nombre de voix respectives seront présentés au point 2.1.

L'AG du 24 février fait suite aux démissions récentes à la Fédération. Trois postes sont à pourvoir. Dans le respect de la parité entre les hommes et les femmes au sein des instances dirigeantes des structures, 2 postes sont réservés aux femmes et 1 poste est réservé aux hommes.

1.2. Point sur l'affaire WEST GUT

Après avoir été retenue à l'audience du Tribunal Judiciaire de Toulouse du 14 janvier 2021, l'affaire opposant la Ligue et SPORTS RAQUETTE à l'entreprise WEST GUT a été mise en délibéré par le Tribunal au 25 mars 2022, date à laquelle le jugement sera rendu.

1.3. Foire de Montpellier

Après échanges avec le CD34, la Ligue, sous réserve de la participation du comité et de ses clubs, sera présente lors de la Foire de Montpellier du 17 au 21 mars 2022 comme elle l'a été pour la Foire de Toulouse du 4 au 13 septembre 2021.

1.4. Retour sur le CPL

Pour simplifier le processus de subvention des projets, le dialogue de gestion et l'ANS sont amenés à fusionner.

Les décisions du conseil exécutif fédéral du 22 janvier 2022 sont présentées aux membres du Bureau par le président.

La fédération va recruter des agents de développement : 12 apprentis seront formés puis mis à la disposition des Ligues.



2. Secteur ADMINISTRATIF

2.1. Représentation de la Ligue à l'AG fédérale du 24 février 2022

Voici la liste des délégués pouvant être appelés à représenter la Ligue Occitanie aux AG fédérales :

Représentant.es	Titulaires	Suppléants
1- Christophe FAULMANN	74 voix	
2- Jean-François ANINAT	65 voix	
3- Gilles CASTILLON	64 voix	
4- Alain FABRE	56 voix	
5- Marcel MAUREL	56 voix	
6- Christian PRIVAT	55 voix	
7- Elyane CANAL	52 voix	
8- David BRACHET	46 voix	
9- Patrice MALVAULT	46 voix	
10- Eric CHARNIER		45 voix
11- Christiane JOLY		45 voix
12- Julien GORCAS		39 voix

Monsieur Patrice MALVAULT n'étant plus licencié et Monsieur Julien GORCAS n'ayant pas pris sa licence en Occitanie sont dans l'impossibilité d'exercer leur fonction et sont par conséquent retirés de cette liste.

Après sondage sur la disponibilité des élus, voici la liste des représentants présents à l'AG du 24 février et le nombre de voix qui leur est respectivement attribué (sur une base de 44 voix pour la Ligue Occitanie) :

- Christophe FAULMANN : 5 voix
- Gilles CASTILLON : 5 voix
- Alain FABRE : 5 voix
- Marcel MAUREL : 5 voix
- Christian PRIVAT : 5 voix
- Elyane CANAL : 5 voix
- Eric CHARNIER : 5 voix
- Christiane JOLY : 4 voix
- Jean-François ANINAT (procuration en faveur de Christophe FAULMANN) : 5 voix

2.2. Suite des EIP

Le Secrétaire Général présente les décisions prises suite aux entretiens individuels de décembre. Ces décisions sont applicables au 1^{er} Janvier 2022.

François DURIER est promu Directeur de Structure. Il devient donc le deuxième cadre de la Ligue après Manuel DUBRULLE. Il sera le responsable hiérarchique des salariés de la Ligue et le lien entre élus et salariés.

Suite aux évolutions de postes et à la réorganisation des missions, les fiches de poste seront révisées.



2.3. Point sur le télétravail


Suite aux évolutions des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, le télétravail de 3 jours minimum par semaine passe d'obligatoire à recommandé à partir du 2 février. Le planning présentiel/télétravail a été modifié en conséquence après consultation des salariés :



Horaires des salariés à partir du 2 février 2022

		Télétravail			Présentiel	
		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
BALMA	Tristan	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
	Louis	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
	Roxane	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
	François	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
	Xavier	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
	Yannick	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
NARBONNE	Valérie	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
	Jean-Maurice	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h	9h-12h	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h

Au retour à la normale, la Charte Télétravail sera de nouveau applicable. Les horaires des salariés seront alors les suivants :



Horaires des salariés dès retour à la normale

		Télétravail			Présentiel	
		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
BALMA	Tristan	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
	Louis	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
	Roxane	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
	François	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
	Xavier	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h	9h30-12h30 / 14h-18h
	Yannick	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h	9h-13h / 14h-17h
NARBONNE	Valérie	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
	Jean-Maurice	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h	9h-12h	8h-12h / 13h-17h	8h-12h / 13h-17h

2.4. Point d'information

La Commission RECLAMATIONS et LITIGES sera réunie prochainement par son responsable, Philippe GIROUD, pour statuer sur la recevabilité de la demande de saisine suite à l'interdiction qu'a reçue un joueur de participer à une journée d'interclubs pour non présentation de sa carte d'identité.

L'officiel du Badminton Régional n°8 sera publié début février après ajout des décisions prises lors de ce Bureau. Il reprend les décisions prise du 29 mai 2021 au 3 février 2022.

3. Secteur FINANCIER

3.1. Point d'information

Les travaux sur la préparation du budget prévisionnel commenceront vers la mi-février. À défaut de Trésorier Général, Elyane CANAL, membre de la commission FINANCES, va être missionnée comme la saison précédente par le Président pour accompagner les secteurs dans la préparation de leurs budgets prévisionnels 2022.

4. Secteur DEVELOPPEMENT/SPORT POUR TOUS

STRUCTURATION

4.1. Convention d'objectif – CD34

Dans le cadre du projet Ligue, le secteur développement a rencontré le CD 34 et propose la convention suivante : [Convention CD 34](#).

L'engagement financier de la Ligue à hauteur de 1.800€ est soumis à approbation du Bureau.

VOTE 2 // POUR 5/5 voix

L'aide financière est approuvée à l'unanimité.

4.2. Présentation du projet Compo'Plume

Suite à l'appel à projet du *Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)*, programme créé par l'État, le secteur Développement souhaite proposer son 1^{er} projet de Développement Durable : le projet *Compo'Plume*, présenté lors du CA n°2 du 11 décembre 2021 par Tristan AURAND. Le CA avait demandé à Tristan de réviser la partie acheminement des boîtes afin de réduire si possible le transport et le coût du projet.

Vous pouvez retrouver [ICI](#) la présentation dudit projet. L'hypothèse 1 (cf. diapositive 9) est celle préconisée par le secteur Développement car la moins coûteuse. De plus, en réponse à la requête du CA, la plupart des boîtes pourront être remises aux clubs/comités concernés par les salariés en déplacement lors des évènements Ligue. Cela aura pour effet de réduire le coût du projet (moins d'envois par la Poste) et le transport (profit de trajets déjà existants). Les salariés et élus de la Ligue présents pourront également présenter ce projet aux clubs et comités qui n'y auraient pas déjà adhéré.

Les aides FDVA financeront une partie si ce n'est l'intégralité du projet, réduisant de manière conséquente les coûts prévus pour la Ligue (cf. diapositive 10).

La date butoir pour la conception des dossiers d'aide étant fixée au 15 février 2022 et le CA n°3 étant prévu le 9 mars 2022, les membres du CA seront invités à se prononcer sur la validation du projet par e-vote.

Vous pourrez retrouver le résultat de cet e-vote une fois effectué sur le site de la Ligue : [Conseil d'Administration – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](#)



4.3. Nouveau club Illibéris Badminton

Le Vice-Président au Développement Christian PRIVAT fait le point sur la création de clubs en Occitanie :

Un nouveau club a été créé en autonomie à ELNE (66) : Illibéris Badminton (IB66). La Ligue va intervenir dans les échanges entre le club, la collectivité et le collège de ELNE pour l'occupation du gymnase municipal. Une convention sera par la suite rédigée et proposée au Bureau.

Un autre club est en cours de création à MARCIAC (32).

4.4. Date du CPC

François DURIER propose le 12 mars 2022 comme date du prochain CPC. Il pourrait avoir lieu, si les mesures sanitaires l'autorisent, en présentiel à Carcassonne (11) pour permettre aux membres y participant de se rendre au DAR prévu le même weekend.

La proposition de date est soumise au vote du Bureau.

VOTE 3 // POUR 5/5 voix

Le 12 mars 2022 est retenu à l'unanimité comme date du prochain CPC.

4.5. Dialogue de gestion et ANS

François DURIER est membre de la commission fédérale qui travaille sur la mise en place du nouveau Dialogue de Gestion couplé à l'ANS. La fédération va définir des critères d'éligibilité auxquels devra se conformer la Ligue. Le Président insiste sur sa volonté de financer au sein des départements, via le Dialogue de Gestion, les actions qui entrent dans le projet de Développement Ligue, notamment la création de nouveaux clubs (si ce critère entre dans le projet fédéral). Tout ou partie des fonds alloués seront attribués en fonction de la réalisation effective des projets.

SPORT POUR TOUS

4.6. Achat de fauteuils Parabad

Pour améliorer les conditions d'entraînement de David TOUPE, une demande d'achat d'un fauteuil sur-mesure pour Mathieu AUBERT-LADRET, un des entraîneurs de David, a été déposée. Ce fauteuil sera financé en grande partie par les subventions et la Fédération.

Dans l'objectif de développer le Parabadminton, la commission souhaiterait également acquérir de nouveaux fauteuils adultes et enfants qui pourraient être mis à la disposition des clubs souhaitant promouvoir la pratique. La Ligue se propose d'allouer à ce projet un budget de 2.000€ qui viendra compléter les subventions régionales et fédérales.

Cette proposition de budget est soumise au vote du Bureau.

VOTE 4 // POUR 5/5 voix

Le projet se voit attribuer un budget de 2.000€ par la Ligue.



4.7. Organisation AirBad

Gilles CASTILLON informe que le projet AirBad sera à partir d'aujourd'hui sous la supervision de Christian PRIVAT. Un appel auprès des membres du CA pour l'accompagner dans la construction du projet et la mise en place des futures actions (AirBad'Tour 2022, Caravane AirBad, suivi des demandes des clubs, Installation pérenne à CASTANET, etc...) sera effectué suite à cette réunion.

Le Président insiste sur sa volonté de développer le AirBad et de répondre à la demande des clubs.

5. Pôle RESSOURCES

5.1. Réévaluation du tarif intervention ETR

Suite à l'augmentation de la SMC au 1er janvier 2022, François DURIER propose une augmentation du taux horaire des intervenants ETR de 0,20€ :

CALCUL SALAIRE ETR 2022

	BASE Cat 3	SMC brut 01/01/20	Cat. %	Brut mens.	Majoration tps partiel	Brut Horaire	Cong payés	Prime précarité	Brut Horaire	Net Horaire
Minima +24h/semaine	SMC 2020 Cat 3:	1469,24	18,00%	1733,70	1733,70	11,43	1907,07	2097,78	13,83	
Minima 10H à 23H/semaine	SMC 2020 Cat 3:	1469,24	18,00%	1733,70	1768,38	11,66	1945,21	2139,74	14,11	
Minima -10H/semaine	SMC 2020 Cat 3:	1469,24	18,00%	1733,70	1820,39	12,00	2002,43	2202,67	14,52	
LIGUE	Cat 3	1469,24	34,20%	1971,72		13,00	2168,89	2385,78	15,73	12,43
Minima +24h/semaine	SMC 2022 Cat 3:	1491,28	18,25%	1763,44	1763,44	11,63	1939,78	2133,76	14,07	
Minima 10H à 23H/semaine	SMC 2022 Cat 3:	1491,28	18,25%	1763,44	1798,71	11,86	1978,58	2176,44	14,35	
Minima -10H/semaine	SMC 2022 Cat 3:	1491,28	18,25%	1763,44	1851,61	12,21	2036,77	2240,45	14,77	
LIGUE	Cat 3	1491,28	34,25%	2002,04		13,20	2202,25	2422,47	15,97	12,60

	BASE Cat 4	SMC brut 01/01/20	Cat. %	Brut mens.	Majoration tps partiel	Brut Horaire	Cong payés	Prime précarité	Brut Horaire	Net Horaire
Minima +24h/semaine	SMC 2020 Cat 4:	1469,24	24,75%	1832,88	1832,88	12,08	2016,16	2217,78	14,62	
Minima 10H à 23H/semaine	SMC 2020 Cat 4:	1469,24	24,75%	1832,88	1869,53	12,33	2056,49	2262,14	14,91	
Minima -10H/semaine	SMC 2020 Cat 4:	1469,24	24,75%	1832,88	1924,52	12,69	2116,97	2328,67	15,35	
LIGUE	Cat 4	1469,24	45,60%	2139,21		14,10	2353,13	2588,45	17,07	13,48
Minima +24h/semaine	SMC 2022 Cat 4:	1491,28	0,2475	1860,37	1860,37	12,27	2046,41	2251,05	14,84	
Minima 10H à 23H/semaine	SMC 2022 Cat 4:	1491,28	0,2475	1860,37	1897,58	12,51	2087,34	2296,07	15,14	
Minima -10H/semaine	SMC 2022 Cat 4:	1491,28	0,2475	1860,37	1953,39	12,88	2148,73	2363,60	15,58	
LIGUE	Cat 4	1491,28	45,45%	2169,07		14,30	2385,97	2624,57	17,30	13,67

Rappel volumes horaires saisons passées 2020 - 2021 : 71h 2019 - 2020 : 170h 2018 - 2019 : 556h

Estimation coût 2022 : 200H à 13€/h brut 15,73*200h *CP 28,5% = 4 042,61€

200H à 13,20€/h brut 15,97*200h *CP 28,5% = 4 104,29€

Solde : +61,68€

Cette augmentation, qui entraînerait après estimation une élévation du coût de l'ETR par an de 61,68€, est soumise au vote du Bureau.



VOTE 5 // POUR 5/5 voix

L'augmentation est approuvée à l'unanimité.

6. Secteur VIE SPORTIVE

FORMATION

6.1. Retour sur la formation initiale arbitre

Il y a eu 12 candidats présents pour la formation arbitres au CRJ 2 à Argelès-sur-Mer les 22 et 23 janvier derniers : 5 de la Haute-Garonne (31), 4 du Gard (30), 1 du Tarn (81), 1 des Pyrénées-Orientales (66) et 1 de l'Aude (11). Organiser cette formation sur une compétition régionale a permis aux stagiaires de se déplacer avec leurs comités/clubs respectifs. Malgré quelques problèmes organisationnels, la formation s'est bien déroulée et les stagiaires étaient satisfaits.

6.2. Certification arbitre des 12 et 13 février (CRJ 2)

La prochaine étape de formation des arbitres est prévue les 12 et 13 février au CRJ 3 à Limoux (11). Pour l'instant 10 stagiaires sont inscrits.

Une seconde séquence de formation est prévue les 18 et 19 juin au CRJ 4 à Castelnaudary (11). Pour l'instant 6 stagiaires sont inscrits.

La Ligue espère pouvoir certifier au moins 12 nouveaux Arbitres Ligue Accrédités pour répondre à la demande des Interclubs.

COMPETITIONS REGIONALES

6.3. ICR : évolution du règlement

Un nouveau règlement du Championnat Régional Interclubs est en cours de rédaction. Il sera présenté au prochain Bureau avant proposition au vote du CA.

Les membres du Bureau rappellent l'importance des règlements et insistent sur la nécessité de les appliquer à la lettre pour éviter des litiges ultérieurs.

6.4. CRJ : préconisations concernant l'organisation

Le secteur Vie Sportive revient sur l'organisation du Circuit Régional Jeunes (et par extension l'ensemble des compétitions régionales) suite à la vague de WO à l'étape 2 du CRJ à Argelès-sur-Mer. La manière dont sont nommés les JA n'est pas optimale car les JA désignés n'ont pas toujours une connaissance approfondie du règlement spécifique à la compétition ou une maîtrise aigüe du logiciel utilisé, BadNet.

Il est proposé de créer une permanence assurée par un salarié les samedi et dimanche matin pour seconder les organisateurs en cas de besoin (réorganisation des tableaux en cas de WO, réorganisation de l'échéancier, etc...). Cette permanence peut être présentielle comme téléphonique



mais représente un coût pour la Ligue. D'autres mesures seront présentées lors du prochain Bureau avant proposition au vote du CA.

La Vice-Présidente à la Vie Sportive Fayza ZIOUECHE rappelle la présence de Louis DESPREZ au CRJ 2 et insiste sur l'importance de représenter la Ligue lors de ces évènements.

Fayza informe également les membres du Bureau de la mise à disposition de la Maison des Activités Multidisciplinaires (MAM) par la mairie de Saint-Orens pour l'accueil du Championnat Régional Jeunes les 2 et 3 avril 2022.

JEUNES ET HAUT-NIVEAU

6.5. Retour sur les actions et impact sur les jeunes

La Vice-Présidente souligne l'autonomie de Manuel DUBRULLE sur le Haut-Niveau et le secteur Jeunes. Il pourrait être intéressant de coupler les actions Communication de Louis aux déplacements Sportifs de Manuel sur les compétitions et invite les deux secteurs à convenir d'un fonctionnement commun.

Le président remercie les participants pour leur présence ce samedi matin et souligne la densité du travail fourni par chacun.

Fin de séance – 13h00

Le Président

Christophe FAULMANN



Le secrétaire Général

Jean-François ANINAT

